

Le 14 février 2018

Avis aux membres de la Corporation

L'Assemblée générale annuelle, des membres de la Corporation des Maîtres Entrepreneurs en Installations Contre l'Incendie dans la province de Québec, sera tenue au Château Royal, 3500 boulevard du Souvenir, Laval, Québec à **9h⁰⁰ le mardi 27 mars 2018.**

Le comité des mises en candidature, composé de Monsieur Marc Demers de *Tyco Feu et Sécurité Intégré* et de Monsieur Marc Turgeon de *Protection Incendie Roberts* a recommandé unanimement le choix des personnes suivantes pour former le conseil d'administration de la Corporation pour l'année 2018.

Conseil d'administration proposé pour l'année 2018.

M.	Maurice Lareau	- président
M.	Marc Turgeon	- vice-président
M.	Ron Cornelow	- directeur
M.	Marc Demers	- directeur
M.	Gilles Lafrance	- directeur
M.	Yannick Péloquin	- directeur
M.	Stéphane Massie associés)	- directeur (représentant des Membres associés)
M.	Richard Dalpé	- secrétaire-trésorier

Corporation des Maîtres Entrepreneurs
en Installations Contre l'Incendie

694, rue Le Laboureur
Boucherville (Québec) J4B 3S2

info@cmeici.com
Tél. : 514 684-2666
Sans frais : 1 866-996-2666
CMEICI.COM

Il est prévu aux règlements de la Corporation que les membres qui ne font pas partie du comité des mises en candidature ont le privilège de soumettre des candidats aux postes d'administrateurs, pourvu que les candidatures soient soumises par écrit, signées par au moins cinq membres en règle et signées par chacun des candidats qui signifie alors son consentement à servir comme administrateur, s'il y a lieu.

Auriez-vous l'amabilité de signer la procuration ci-jointe, que vous assistiez ou non à l'assemblée et la retourner au bureau dans l'enveloppe ci-jointe.

Comme par les années passées, l'assemblée se tiendra en même temps que l'exposition annuelle de la corporation. Nous espérons avoir le plaisir de vous rencontrer. Vous avez déjà reçu séparément les formulaires d'inscription au diner causerie qui suivra l'assemblée annuelle.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement.



Richard Dalpé

Assemblée Générale Annuelle

Le 27 mars 2018

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
présences et procurations
2. Lecture et approbation de
l'avis de convocation
3. Lecture et approbation du
procès-verbal de la dernière
assemblée générale
annuelle
4. Affaires découlant du
procès-verbal de la dernière
assemblée générale
annuelle
 - a. Paiements rapides
 - b. Révision des métiers
 - c. RBQ Qualification
professionnelle
 - d. BSDQ
 - e. CASA
5. Le rapport du Président
6. Le rapport du secrétaire
7. États financiers 2017 et
budget 2018
8. Approbation des faits et
gestes des administrateurs
9. Élection des administrateurs
10. Nomination des vérificateurs
11. Cotisation spéciale 2018
12. Varia
 - a. Golf 2018
 - b.
13. Levée de l'assemblée

27 mars 2018

Procès-verbal

Assemblée annuelle des Membres de la Corporation des Maîtres Entrepreneurs
en Installations Contre l'Incendie dans la province de Québec.

Château Royal
3500 Boul. Du Souvenir, Laval, Québec

Étaient présents-

Gicleurs Acme Itée
Représenté par M. Yannick Péloquin

Protection Incendie Idéal inc.
Représenté par M. Gilles Lafrance

Protection Incendie Roberts.
Représenté par M. Marc Turgeon

Protection Incendie Viking inc.
Représenté par M. Maurice Lareau

Tyco Feu et Sécurité Intégrés
Représenté par M. Marc Demers

Richard Dalpé
Secrétaire trésorier

Vézina Assurances Inc
Représenté par M. Stéphane Massie

**Corporation des Maîtres Entrepreneurs
en Installations Contre l'Incendie**

694, rue Le Laboureur
Boucherville (Québec) J4B 3S2

info@cmeici.com
Tél. : 514 684-2666
Sans frais : 1 866-996-2666
CMEICI.COM

Étaient absents-

Gicleurs Modernes inc.
Représenté par M. Ron Cornelow

Gicleurs de la Mauricie inc
Représenté par M. Sébastien Brulé

Gicleurs de l'Estrie inc.
Représenté par MM. Denis Provencher

Gicleurs du Nord
Représenté par M. Jean Gélinas

Tuyauterie N.R.J. Inc
Représenté par M. Jacques Néron

La corporation avait reçu les procurations des compagnies suivantes nommant M. Maurice Lareau comme mandataire.

Gicleurs Modernes inc.

M. Maurice Lareau, président de la Corporation, agit comme Président de l'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée

Le président constate que les membres présents constituent un quorum, il déclare l'assemblée ouverte à 9h30 et il souhaite la bienvenue aux représentants des compagnies membres. Une copie de l'ordre du jour est remise à tous les membres et le président leur demande s'ils ont quelque chose à y ajouter.

Il est proposé par M. Marc Demers secondé par M. Stéphane Massie et accepté à l'unanimité que l'ordre du jour soit approuvé.

2. Lecture et approbation de l'avis de convocation :

Après lecture de l'avis de convocation, il est proposé par M. Stéphane Massie secondé par M. Gilles Lafrance et accepté à l'unanimité que le procès-verbal soit approuvé et adopté.

3. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle du 4 avril 2017.

Après lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle, il est proposé par M. Marc Demers secondé par M. Stéphane Massie et accepté à l'unanimité que le procès-verbal soit approuvé et adopté.

4. Affaires découlant du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle :

Traitées article par article.

A) Paiements rapides

Un projet de loi pour la mise en place de projets pilotes est en cour d'élaboration. Une rencontre a été faite avec la FQAESC, le Conseil du trésor, la Société Québécoise d'immobilisation et le Ministère des transports a eu lieu pour analyser la situation. Une proposition de marche à suivre a été soumise à la coalition et est à l'étude.

B) Révision des métiers

Une première rencontre à été faites pour les métiers reliés à l'excavation et aux fondations s'est tenue en décembre dernier pour valider la démarche de la FQAESC et le dossier sera mis à jour à la prochaine assemblée qui se tiendra demain. Également Marc Bilodeau a rencontré la ministre Thériault pour discuter de ce sujet car la CCQ n'avance pas beaucoup dans ce dossier. La ministre s'est déclarée très intéressée à la démarche de la fédération.

C) Dossier RBQ – La validation de la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction

Il n'y a eu aucun développement au RBQ concernant ce sujet.

D) CASA

John Galt veut nous rencontrer avec son possible futur successeur à nouveau pour négocier la possible association des deux corporations. Maurice Lareau va coordonner cette rencontre et il faudra prendre une décision à ce sujet.

5. Rapport du Président :

Une copie du rapport du Président est remise à chacun des membres présents et le président lit son rapport de fin d'année.

Il est proposé par M. Marc Demers secondé par M. Gilles Lafrance et accepté à l'unanimité que le rapport du Président soit approuvé.

6. Rapport du Secrétaire :

Une copie du rapport du Secrétaire est remise à chacun des membres présents et le secrétaire-trésorier lit son rapport de fin d'année.

Il est proposé par M Stéphane Massie secondé par M. Marc Turgeon et accepté à l'unanimité que le rapport du secrétaire-trésorier soit approuvé.

7. États financiers 2017 et budget 2018 :

Chaque membre présent reçoit une copie des états financiers de la corporation au 31 décembre 2017, tel que présenté par les Comptables Belzile Tremblay, ainsi qu'une copie du budget 2018.

Le Président fait la lecture des états financiers avec ses commentaires appropriés.

Il est proposé par M. Marc Demers secondé par M. Yannick Péloquin et accepté à l'unanimité que les états financiers pour l'année 2017 tel que soumis, soient approuvés, adoptés et que le président ainsi que le secrétaire de la Corporation soient autorisés à signer les états financiers des vérificateurs.

Après la présentation du budget 2018, faite par le Président, il est proposé par M. Stéphane Massie secondé par M. Gilles Lafrance et accepté à l'unanimité que le budget tel que soumis soit approuvé et adopté.

8. Faits et gestes des administrateurs :

Il est proposé par M. Stéphane Massie secondé par M. Marc Demers et accepté à l'unanimité : *“Que tous les faits et gestes des administrateurs de la Corporation, depuis la dernière assemblée annuelle, tel que consignés ou décrits au registre des procès-verbaux ou dans les états financiers,”* soient approuvés.”

9. Élection des administrateurs :

Le président fait lecture de la liste des candidats proposés comme Administrateurs de la Corporation pour l'année 2018, tel que soumise par le Comité de mise en candidature, présidé par M. Marc Demers de Tyco Feu et Sécurité Intégrés et de M. Marc Turgeon de Protection Incendie Roberts :

Ces personnes sont :

Monsieur Maurice Lareau	- Président
Monsieur Marc Turgeon	- Vice- président
Monsieur Marc Demers	- Président ex-officio
Monsieur Ron Cornelow	- Directeur
Monsieur Gilles Lafrance	- Directeur
Monsieur Yannick Péloquin	- Directeur
Monsieur Stéphane Massie	- Directeur (représentant de membres associés)
Monsieur Richard Dalpé	- Secrétaire-trésorier

Il est proposé par M. Marc Turgeon secondé par M. Marc Demers et accepté à l'unanimité les recommandations du comité.

10. Nomination des vérificateurs :

Monsieur le président Maurice Lareau suggère que les experts comptables Belzile, Tremblay soit retenue afin d'effectuer une mission d'examen des livres de la Corporation.

Il est proposé par M. Marc Turgeon secondé par M. Gilles Lafrance et accepté à l'unanimité d'approuver la suggestion du Président.

Cotisations spéciales 2018 :

Le budget adopté précédemment n'inclus pas de revenu de cotisations spéciales en 2018.

Il est proposé par M. Stéphane Massie secondé par M. Marc Demers et accepté à l'unanimité d'approuver l'annulation de cette cotisation pour 2018 et que cette position sera révisée en 2019.

11. Autres sujets : (varia)

A) Tournoi de golf 2018

Notre tournoi de golf se tiendra mercredi le 15 août 2018 au Club de Golf Le Parcours du Cerf à Longueuil.

B) Pression d'eau Ville de Montréal

Le directeur des incendies de la ville de Montréal nous a fait part e matin des intentions de la ville de diminuer la pression

C) BSDQ

La fédération a également rencontré les dirigeants du BSDQ dans le but d'améliorer le fonctionnement actuel de cet organisme. On parle de compagnie coquilles vides reliées au général

12. Levée de l'assemblée :

Aucune autre question n'ayant été apportée à l'attention des administrateurs, il est proposé par M. Maurice Lareau, de lever l'assemblée à 11h04.



Maurice Lareau
Président



Richard Dalpé
Secrétaire-trésorier

Le 23 mars 2018

Rapport du Président

En 2017 nos membres ont rapporté 637 133 heures comparativement à un budget de 655 556 heures.

Selon le rapport Perspective de la CCQ de janvier 2018 voici les informations de 2017 et les prévisions pour 2018.

Secteurs	2017	Prévision 2018
Industriel	-6 %	-5 %
Commercial et institutionnel	-1 %	-2 %

Voici un bref résumé des actions qui ont été effectuées au cours de la dernière année, par votre conseil d'administration.

Assemblées

L'assemblée annuelle couvrant les opérations de l'année 2016 a été tenue le 4 avril 2017.

Quatre (4) assemblées trimestrielles d'ordre courante des administrateurs ont été tenues. Les dates de celles-ci figurent au rapport du secrétaire.

Membres

Nous avons actuellement dix (10) membres parmi les entrepreneurs en gicleurs.

Membres-associés

En 2017, vingt et un (21) membres (24 en 2016) associés, soit fournisseurs et professionnels, ont payé leur cotisation.

Secrétaire

Une copie du rapport de M. Richard Dalpé vous a été remise

Corporation des Maîtres Entrepreneurs
en Installations Contre l'Incendie

694, rue Le Laboureur
Boucherville (Québec) J4B 3S2

info@cmeici.com
Tél. : 514 684-2666
Sans frais : 1 866-996-2666
CMEICI.COM

Tournoi de golf et exposition annuelle

Il y a eu 12 exposants lors de l'exposition 2017 et 71 personnes ont assisté au dîner causerie.

Le tournoi de golf a été comme par les années passées de grands succès avec une participation de 60 joueurs et 21 personnes additionnelles au souper.

Comité de mise en candidature aux postes d'administrateurs de la Corporation

À la réunion des administrateurs tenue le 05 décembre 2017, le comité pour cette année était formé de:

- M Marc Demers, Tyco Feu et Sécurité Intégrés
- M Marc Turgeon, Protection Incendie Roberts

Fonds de placement

Les placements à la Banque Royale ont rapporté \$22 731 en 2017 pour atteindre \$322 526.

Budget

Le budget de 2018 vous sera fourni pour discussion et approbation avec les états financiers qui sont inscrits à l'ordre du jour. Le profit net avant placement était de \$3 442 en 2017 comparativement à un profit net avant revenu de placements de \$4546 en 2016. Cependant le profit net de l'exercice a été de \$17 496 en 2017 comparativement à un profit de \$35 608 en 2016 explicable par la variation du marché boursier.

En terminant ce rapport, je remercie tous les administrateurs ainsi que les membres des comités de notre Corporation pour l'accomplissement de leur travail, car sans eux, la Corporation ne fonctionnerait pas.

Respectueusement vôtre,


Maurice Lareau
Président

Corporation des Maîtres Entrepreneurs
en Installations Contre l'Incendie

694, rue Le Laboureur
Boucherville (Québec) J4B 3S2

info@cmeici.com
Tél. : 514 684-2666
Sans frais : 1 866-996-2666
CMEICI.COM

Le 23 mars 2018

Rapport du Secrétaire

Assemblées des administrateurs:

L'assemblée annuelle couvrant les opérations de l'année 2016 s'est tenue le 4 avril 2017. Quatre (4) assemblées des administrateurs qui ont été tenues les 7 février 2017, 6 juin 2017, 12 septembre 2017 et le 5 décembre 2017.

Communications aux membres

L'envoi de plusieurs invitations à des conférences et des communiqués de divers organisme ont été acheminé aux membres.

Salon d'exposition:

En 2017 nous avons eu 12 kiosques d'exposition ainsi que 71 personnes inscrites au diner causerie.

Site internet:

Notre site internet le www.cmeici.com est mis à jour régulièrement. Vous pouvez consulter entre autres les procès-verbaux des assemblées des directeurs dans la section réservée aux membres.

Fédération Québécoise des Associations d'Entrepreneurs Spécialisés en Construction (FQAESC)

J'ai assisté aux réunions de cette association dont nous sommes membre. Comme l'année dernière, les principaux dossiers en cours sont relativement aux paiements rapides au niveau fédéral et provincial ainsi que sur la révision des métiers. La fédération travaille également sur d'autres dossiers.

Tournoi de golf :

81 personnes ont participé à cet événement et je remercie chaleureusement les membres de leur participation.

Corporation des Maîtres Entrepreneurs
en Installations Contre l'Incendie

694, rue Le Laboureur
Boucherville (Québec) J4B 3S2

info@cmeici.com
Tél. : 514 684-2666
Sans frais : 1 866-996-2666
CMEICI.COM

Travail de bureau :

Tous les rapports de la corporation sont à date incluant l'information au registre des entreprises du Québec.

En terminant, je remercie les administrateurs pour leur collaboration et plus particulièrement M. Maurice Lareau pour sa patience et son support.



Richard Dalpé
Secrétaire

**CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS
EN INSTALLATIONS CONTRE L'INCENDIE
POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2017**

SOMMAIRE

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1 - 2
Résultats et évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 10

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de
CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS EN INSTALLATIONS CONTRE
L'INCENDIE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de la CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS EN INSTALLATIONS CONTRE L'INCENDIE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, et les états des résultats et évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS EN INSTALLATIONS CONTRE L'INCENDIE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Le Groupe Belzile Tremblay Inc.¹

Montréal
Le 19 mars 2018

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A108235

**CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS EN INSTALLATIONS CONTRE
L'INCENDIE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC**

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

	2017 \$	2016 \$
Produits		
Cotisations des membres	57 942	59 937
Expo-promotion	10 675	12 685
Tournoi de golf	10 575	11 325
Revenus de dividendes des fonds mutuels	8 677	4 048
Cotisations des membres associés	3 300	3 750
Ventes de livres	2 080	1 640
	93 249	93 385
Frais généraux et d'administration		
Salaires et charges sociales	48 041	48 164
Assemblée annuelle et exposition	10 646	9 643
Loyer	8 000	8 000
Tournoi de golf	7 842	9 853
Dépenses de bureau	2 498	1 678
Assurance	2 408	2 258
Honoraires professionnels	2 400	2 400
Association	2 385	2 503
Publicité et promotion	2 061	1 689
Coût des livres vendus	2 039	1 078
Téléphone	998	997
Dépenses de voyage	489	576
	89 807	88 839
Excédent des produits sur les charges avant autre élément	3 442	4 546
Variation de la juste valeur des fonds mutuels	14 054	31 062
Excédent des produits sur les charges	17 496	35 608
Actif net au début	320 385	284 777
Actif net à la fin	337 881	320 385

CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS EN INSTALLATIONS CONTRE
L'INCENDIE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC

BILAN

31 DÉCEMBRE 2017

	2017	2016
	\$	\$
Actif		
Court terme		
Encaisse	12 660	17 245
Cotisations à recevoir	6 683	6 652
Stocks de livres	1 246	3 100
Frais payés d'avance	3 250	2 175
	23 839	29 172
Fonds mutuels, à la juste valeur	322 526	299 796
	346 365	328 968
Passif		
Court terme		
Créditeurs (note 5)	8 484	8 583
Actif net		
Non affecté	337 881	320 385
	346 365	328 968

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

**CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS EN INSTALLATIONS CONTRE
L'INCENDIE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC**

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

	2017	2016
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	17 496	35 608
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Variation de la juste valeur de fonds mutuels	(14 054)	(31 062)
	3 442	4 546
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Cotisations à recevoir	(31)	(942)
Stocks de livres	1 854	74
Frais payés d'avance	(1 075)	(675)
Créditeurs	(99)	(341)
	649	(1 884)
	4 091	2 662
Activité d'investissement		
Acquisition de fonds mutuels	(8 676)	(4 049)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
	(4 585)	(1 387)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		
	17 245	18 632
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		
	12 660	17 245

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS EN INSTALLATIONS CONTRE L'INCENDIE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2017

1. Statuts constitutifs et nature des activités

La Corporation est constituée comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Loi spéciale du Québec, sanctionnée le 16 juillet 1964, et est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle s'occupe de la promotion et du développement du métier.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. La principale estimation porte sur la dépréciation des actifs financiers et la valeur nette de réalisation des stocks de livres.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des cotisations à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et frais courus.

CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS EN INSTALLATIONS CONTRE L'INCENDIE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des fonds mutuels cotés en bourse.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Comptabilisation des produits

La Corporation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice en cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées mensuellement à la réception des rapports des membres.

Les produits provenant des activités sont constatés lorsque l'activité a lieu.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés et les dividendes lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions.

CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS EN INSTALLATIONS CONTRE L'INCENDIE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Stocks de livres

Les stocks de livres sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût d'achat réel. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider la Corporation à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

3. Opérations entre apparentés

8000 \$ (8 000 \$ en 2016) ont été versés à un administrateur à titre de loyer pour les locaux utilisés par la Corporation.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à leur valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie acceptée par les apparentés.

CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS EN INSTALLATIONS CONTRE
L'INCENDIE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2017

4. Immobilisations corporelles

	2017			2016
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	636	636	-	-
Matériel informatique	2 157	2 157	-	-
	2 793	2 793	-	-

5. Crédateurs

	2017	2016
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	2 406	2 984
Retenues à la source	4 319	3 529
Taxes de vente à payer	1 759	2 070
	8 484	8 583

6. Instruments financiers

Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses crédateurs.

CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS EN INSTALLATIONS CONTRE L'INCENDIE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2017

6. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux cotisations à recevoir. L'organisme consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements en fonds mutuels.

Corporation des Maîtres Entrepreneurs en Installation Contre l'Incendie Budget 2018

	2017 Budget	2017 Actuel	2018 Budget
REVENUS DE COTISATION	<u>655 556</u>	637 133	644 444
Cotisation horaire	59 000	57 342	58 000
Cotisation minimum	600	600	600
Membres associés	4 050	3 300	3 600
Total des revenus de cotisation	63 650	61 242	62 200
REVENUS D'ACTIVITÉS			
Tournoi de golf	11 000	10 575	10 500
Assemblée annuelle et expo	12 000	10 675	10 500
Vente de livres	2 000	2 080	1 000
	<u>25 000</u>	<u>23 330</u>	<u>22 000</u>
Coût des activités			
Golf	10 000	7 842	9 500
Assemblée annuelle et expo	12 000	10 646	10 500
Achat de livres	1 800	2 039	900
	<u>23 800</u>	<u>20 527</u>	<u>20 900</u>
Revenu brut des activités	1 200	2 803	1 100
Revenu brut d'opération	64 850	64 045	63 300
FRAIS ADMINISTRATIFS			
Salaires et bénéfices marginaux	48 360	48 041	48 360
Projet spécial (Paiement rapide)	500	0	500
Loyer	8 000	8 000	8 000
Communication	1 200	998	900
Assurances	2 400	2 408	2 400
Honoraires professionnels	2 500	2 400	2 500
Frais de déplacement	600	489	600
Dépenses de bureau	900	1 387	1 000
Intérêts et frais bancaires	600	509	600
Frais de cartes de crédit	580	568	580
Frais site web	1 020	1 017	850
Publicité et promotion	1 000	1 044	1 000
Frais de représentation	240	0	240
Association	2 500	2 385	2 500
Divers	180	34	120
Total des frais administratifs	70 580	69 280	70 150
REVENU NET AVANT PLACEMENTS	-5 730	-5 235	-6 850
REVENUS DE PLACEMENTS			
Gain (perte) non réalisé sur placements	12 000	14 054	12 000
Revenu de placements	0	8 677	3 000
Total des revenus de placements	12 000	22 731	15 000
PROFIT (PERTE) DE L'EXERCICE	6 270	17 496	8 150